



Logopède ! ...et maintenant ?

Check-list

pour démarrer son activité

Start-up Logopède

1. J'ai reçu mon attestation provisoire de diplôme. _____
2. J'ai reçu mon agrément de la Communauté et mon VISA du SPF Santé Publique. _____
3. J'ai souscrit une assurance responsabilité civile logopède, gratuite jusqu'au 31/12/2024, auprès de Curalia. _____
4. Je me suis inscrit(e) à l'INAMI et j'ai adhéré à la convention INAMI. _____
5. J'ai souscrit mon contrat INAMI auprès de Curalia. _____
6. Je me suis mis(e) en règle en matière de Mutualité. _____
7. Si je commence comme indépendant :
 - je me suis affilié(e) à une Caisse d'Assurances Sociales pour Indépendants via Curalia. _____
 - j'ai communiqué l'existence de mon cabinet aux instances officielles (Commune, ...). _____
8. Si je commence comme employé, je me suis inscrit au FOREM - ACTIRIS _____
9. J'ai adhéré à une association professionnelle pour la défense de mes intérêts et les contacts avec les autres logopèdes. _____

Assurances

1. Je n'habite plus au domicile de mes parents et j'ai souscrit auprès de Curalia l'assurance incendie obligatoire pour mon nouveau domicile et je bénéficie d'une assurance RC familiale gratuitement pendant un an. _____
2. J'achète une voiture à mon nom et j'ai souscrit auprès de Curalia :
 - une assurance RC voiture et je bénéficie d'une assurance protection juridique gratuitement pendant un an. _____
 - une assurance omnium. _____
3. Je ne suis plus fiscalement à charge, je prends ma propre assurance hospitalisation (tarif préférentiel pour les membres Curalia). _____



Logopède

Logopède!
...et maintenant?

Numéros utiles

Communauté française - Fédération Wallonie Bruxelles Direction de l'Agrément des Prestataires de Soins de Santé (DAPSS)

Rue Adolphe Lavalle 1 - 1080 Bruxelles 02/690.89.20 (le jeudi de 9h à 12h)
agreementsante@cfwb.be
<https://agreementsante.cfwb.be/>

INAMI

Service des soins de santé - Section logopédie

Avenue Galilée 5/01 - 1210 Bruxelles
Call center 02/739.74.79 | logofr@riziv-inami.fgov.be | <https://www.inami.fgov.be>
- lundi et jeudi de 13 à 16 heures;
- mardi, mercredi et vendredi de 9 à 12 heures.
N'oubliez pas d'avoir votre numéro INAMI à portée de main.

CURALIA

Assurances et Pension

Rue des Deux Eglises, 33 - 1000 Bruxelles
02/735.80.55 | info@curalia.be | www.curalia.be
www.curalia.be | Facebook: [start@curalia](https://www.facebook.com/start@curalia) | Instagram: [curalia_be](https://www.instagram.com/curalia_be)

UPLF

Union Professionnelle des Logopèdes Francophones

Avenue Sergent Vriethoff 131-133 - 5000 NAMUR
0473/91.14.94 :
- mercredi: de 17h à 19h
- samedi: du de 9h à 11 heures
uplfcontact@uplf.be | www.uplf.be

XERIUS

Caisse sociale

Bureau Bruxelles et Louvain-la-Neuve
Service Starters :
- Bruxelles: 02/609.62.30 - email: ol.bruxelles@xerius.be
- Wallonie: 010/75.31.90 - email: guichet.lln@xerius.be
info@xerius.be | www.xerius.be

Service de l'emploi

En Wallonie : inscrivez-vous au FOREM

Contact center : 0800/93.947 (entre 8h et 17h)
www.leforem.be

À Bruxelles : inscrivez-vous chez ACTIRIS

Contact center : 0800/35.123 (du lundi au vendredi de 8h30 à 16h30)
www.actiris.be